

missaire pour les réfugiés provenant d'Allemagne, y compris l'ancien territoire de l'Autriche. Mais pendant que l'on prend ainsi des mesures pour liquider les organisations de la Société s'occupant des réfugiés, le problème des réfugiés n'a pas disparu; au contraire, il s'est accentué davantage. Dans ces conditions, il devient indispensable de pourvoir aux moyens de continuer l'œuvre d'assistance et d'établir une collaboration étroite avec le Comité intergouvernemental qui vient d'être constitué à Londres sur l'initiative du Président Roosevelt, dans le but de faciliter l'émigration des réfugiés politiques d'Allemagne et d'Autriche.

Suivant les précédents établis par les seizième et dix-septième Assemblées, il fut décidé de constituer un sous-comité composé de représentants de la République Argentine, de la Belgique, de la Bolivie, du Royaume-Uni, de la Chine, de la Tchécoslovaquie, du Danemark, de la France, de la Grèce, de l'Iran, de la Lettonie, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de la Suisse, de la Yougoslavie et de l'U.R.S.S., et chargé d'examiner les divers aspects du problème des réfugiés.

Après avoir consacré plusieurs jours à étudier cette question dans tous ses détails, il fut décidé de recommander la coordination en une seule agence des services de la Société traitant des réfugiés et, dans ce but, de désigner, pour une période de cinq ans, un Haut-Commissaire résidant à Londres qui devra présenter à l'Assemblée un rapport annuel. Ce poste comporte un traitement annuel de 45,000 francs suisses, soit environ 10,500 dollars, et une subvention provenant des fonds de la Société de 224,500 francs suisses ou 52,000 dollars pour frais d'administration.

Le Haut-Commissaire aura pour fonction de pourvoir à la protection politique et juridique des deux groupes de réfugiés ci-dessus mentionnés (aucune disposition n'est prise quant aux autres réfugiés) et d'aider les gouvernements et les organisations bénévoles dans leurs efforts pour promouvoir la migration et l'établissement stable. Bien qu'autorisé à recevoir des fonds des gouvernements et des sources privées, le Haut-Commissaire ne pourra, de façon directe, assister les réfugiés, mais pourra répartir ces fonds parmi les organisations qu'il considérera les plus aptes à administrer le secours. Il est autorisé, en outre, à collaborer avec le Comité intergouvernemental à Londres au sujet de l'entrée d'émigrés involontaires dans les pays de refuge et d'établissement.

Lorsque le rapport du sous-comité a été soumis à la sixième Commission, le délégué de la Norvège, M. Koht, a signalé que l'on ne s'était pas occupé des réfugiés autres que les groupes ci-haut mentionnés et a déclaré formellement que la Norvège se réserve le droit, à une date future, de soulever la question de placer tous les réfugiés politiques, sans distinction d'origine, sous la protection de la Société des Nations. La délégation lettone, à son tour, s'est opposée à l'emploi des fonds de la Société pour rémunérer les représentants du Haut-Commissaire à l'étranger. La Yougoslavie, l'Iran, la Bulgarie et l'Egypte ont déclaré ne pas être disposés à accepter de nouveaux réfugiés. En somme, toutefois, le rapport a été approuvé par le principal comité et unanimement adopté après une courte discussion. Quelques jours plus tard, sir Herbert Emerson, un ancien gouverneur du Punjab, a été nommé Haut-Commissaire.

Mandats

La sixième Commission, comme les années précédentes, a passé en revue l'activité des Puissances mandataires, à la lumière des rapports de la Commission permanente des mandats concernant les territoires dont elles sont chargées. Le débat s'est de nouveau principalement concentré sur la Palestine où de graves troubles persistent. On a insisté sur l'urgence qu'il y a à résoudre le problème du statut futur de ce territoire, problème rendu particulièrement complexe par l'importance que l'on attache, d'une part, au foyer national pour les populations juives dispersées dans le monde et, d'autre part, à la sauvegarde des droits de la population arabe.